



Engagée dans nos métiers depuis 1980

La menace du retrait de l'agrément doit être supprimée

## **N'empêchons pas les assistants maternels de travailler !!!**

LES DIFFICULTES DU SITE MON-ENFANT.FR NE DOIVENT PAS ENGENDRER LE RETRAIT DE SON AGREMENT PREVU DANS L'ARTICLE 49 DU PROJET DE LOI DES FINANCES

Le site mon-enfant.fr est un site de la CNAF qui a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les familles et les différents modes d'accueils.

Un article prévu dans le plan de financement de la sécurité sociale cette année, conditionne l'agrément des assistants maternels à leurs inscriptions sur le site mon-enfant.fr. Si la visibilité de tous les modes d'accueil est importante pour les familles en recherche, l'inscription des assistants maternels doit pouvoir être améliorée sans toutefois que la loi prévoit que faute d'y être inscrit, l'assistant maternel n'a plus le droit d'accueillir des enfants.

Actuellement, le site connaît des problèmes et les assistants maternels ne peuvent pas toujours inscrire leurs coordonnées. Par ailleurs, certains départements refusent de transmettre les adresses mails de leurs assistants maternels car ils ont également leur propre site de mise en relation.

C'est donc potentiellement **17% des 967 700 places d'accueil qu'offrent les assistants maternels aux familles qui risquent d'être détruites** si les retraits d'agréments deviennent une condition à la bonne inscription sur le site.

De plus, si le gouvernement pondère ce texte en rappelant que la non-inscription d'un assistant maternel sur le site serait l'un des critères de retrait de son agrément et non le seul, il s'agit ici d'un mauvais message que l'on envoie à toute une profession qui accueille ce projet de loi comme un texte coercitif renvoyant de fait à une précarité d'une profession largement féminisée.

Pour l'Ufnafaam, si les familles doivent avoir un accès aisé pour trouver un mode de garde pour leur enfant, il n'est pas possible qu'un texte entérine que la non-inscription sur le site amène au retrait de l'agrément. Cela fragiliserait forcément les conditions d'emploi dans une profession qui éprouve déjà une baisse de ses effectifs depuis plus de 4 ans. Cette situation viendrait encore un peu plus compliquer le quotidien des familles françaises qui ont bien des difficultés à trouver un mode de garde.

Une grève des assistants maternels est prévue le 19 novembre !

<http://www.leparisien.fr/societe/les-nounous-applees-a-faire-greve-le-19-novembre-09-11-2019-8189814.php>

<https://www.lassmat.fr/actualites/nouvelles-professionnelles/l-agrement-de-l-assistante-maternelle-bientot-conditionne-au>

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl2296.asp>

<https://mon-enfant.fr/>

Contact presse : 06/63/23/83/23

### Quelques témoignages...

Brigitte.B , assistante maternelle

*« Dans le Gers Il n'y aura plus d'assistante maternelle avec un agrément valide puisque le site ne marche purement et simplement pas !!! »*

« Claudine C, assistante maternelle dans le Nord

*« Je ne parviens pas à m'inscrire et, bien qu'ils ont mis de l'argent dans la construction de ce site la caf se déresponsabilise du dysfonctionnement, Après le problème Pajemploi, et le fait que des familles ne peuvent plus nous employées ainsi que le manque d'argent pour la formation à présent les difficultés du site qui fait défaut à notre visibilité. »*

Marie Laurence, assistante maternelle dans l'Ain

*« J'ai réussi il y a quelques années à m'inscrire sur ce site mais depuis je ne parviens plus à modifier mon numéro de téléphone qui n'est plus le bon ainsi que mon adresse mail. Alors comment les familles vont arriver à me contacter ? »*

Emilie, assistante maternelle

*« Plusieurs de mes collègues ne peuvent pas y accéder non plus pour x raisons et ce n'est pas normal il ne faudrait pas que ça les pénalise parce que l'administration n'a pas bien fait son boulot c'est rageant »*